



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
Région du Québec
Programmes maritimes
Protection eaux navigables

Coast Guard
Quebec Region
Marine Programs
Navigable Waters Protection Program

183

DQ21.1

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami
Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Télécopieur

Le 23 juillet 2003

Votre réf./Your ref.

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
d'examen conjoint et de la commission du BAPE
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf./Our ref.
8200-01-4225

Objet: Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Madame Boutin,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juillet 2003 nous demandant une réponse de notre ministère à deux questions sur la navigation que vous avez soulevé lors de la première partie de l'audience publique en rapport avec notre champ de compétence.

À la question 1, concernant les variations des débits sortants du réservoir Pikauba et leurs impacts sur la sécurité à la navigation; le promoteur maintient qu'un impact positif est escompté sur la navigation en aval du barrage projeté. En effet, cet ouvrage a pour but de régulariser les débits sortant et contrôler les événements exceptionnels ce qui atténuera l'effet des brusques fluctuations qui se produisent actuellement dans la rivière Pikauba. En période de sécheresse l'apport d'eau accumulé dans le réservoir et le maintien d'un débit réservé continu favorisera de meilleures conditions de navigation.

À la question 2, concernant les mesures d'atténuation particulière qui pourraient être demandées par la Garde Côtière Canadienne pour assurer la sécurité des usagers en aval du barrage, il est inscrit dans la « *Loi sur la protection des eaux navigables* » « *Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables* », article 7, « **Barrages** » que :

Le propriétaire d'un ouvrage doit, lorsque le ministre l'exige :

c) fournir au ministre des registres de l'écoulement et du niveau de l'eau en amont et en aval de l'ouvrage, ainsi que tous les plans et autres documents relatifs à la navigation et dont le ministre pourrait avoir besoin.

Canada



101 boul. Champlain (3^e étage) Québec QC G1K 7Y7
Tél: (418) 649-6950 Fax: (418) 648-7640 Courriel: jonesrj@dfo-mpo.gc.ca

Donc, dans le programme de suivi demandé par le MPO, nous examinerons les registres d'écoulement afin de vérifier que les débits sortants du réservoir rencontrent bien les prévisions anticipées et le cas échéant nous demanderons au promoteur de mettre en place une méthode d'information aux usagers afin que ceux-ci puissent prendre connaissance des conditions d'écoulement en tout temps en aval du barrage.

En espérant que ces réponses puissent satisfaire à votre demande. Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame Boutin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Richard Jones". The signature is written in a cursive style with a large initial "R" and a long horizontal stroke at the end.

Richard Jones
Agent

RJ/lp